Attention : passagers clandestins !

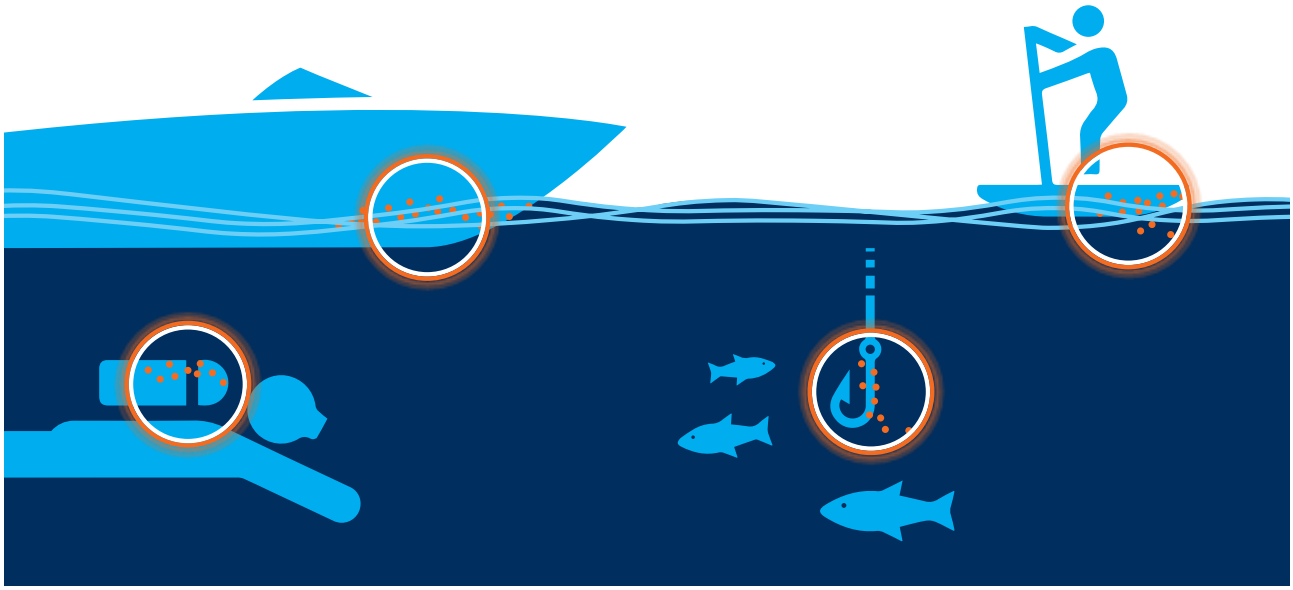

Aidez-nous à empêcher la propagation d’espèces exotiques envahissantes dans nos eaux !

De quoi s’agit-il ?

Les plantes et animaux exotiques, appelés néobiotes, sont également présents dans les eaux suisses. On parle de néobiotes envahissants lorsque ces espèces se propagent de manière incontrôlée. Elles se répandent souvent de manière inaperçue par le biais de l’activité humaine et sont transportées d’une eau à une autre par des bateaux ou du matériel de sport ou de pêche, par exemple.

La prévention est décisive.

Certains néobiotes envahissants provoquent chaque année des millions de francs de dégâts dans les plans et cours d’eau. Ils peuvent endommager des infrastructures et supplanter des espèces animales et végétales indigènes. Une fois que ces espèces se sont introduites dans un plan ou un cours d’eau, il n’est quasiment plus possible d'en limiter la propagation. La prévention est par conséquent une mesure clé.

Les bateaux immatriculés qui changent de plan ou de cours d’eau dans les cantons de Suisse centrale et de Berne sont soumis à une obligation de déclaration et de nettoyage.

En ce qui concerne les bateaux sans immatriculation et les engins de sport nautique et de pêche, il est vivement recommandé de les nettoyer à fond avant tout changement de plan ou de cours d’eau.

Informations complémentaires :

www.umwelt-zentralschweiz.ch/schiffsreinigungspflicht →

Canton d’Uri / Amt für Umwelt / +41 41 875 24 30 / afu@ur.ch
Canton de Lucerne / Dienststelle Landwirtschaft und Wald / +41 41 349 74 00 / lawa@lu.ch
Canton de Nidwald / Amt für Raumentwicklung / +41 41 618 72 21 / natur.landschaft@nw.ch
Canton de Zoug / Amt für Umwelt / +41 41 728 53 70 / info.neobiota@zg.ch
Canton de Schwyz / Amt für Gewässer / +41 41 819 21 12 / neobioten@sz.ch
Canton d’Obwald / Amt für Landwirtschaft und Umwelt / +41 41 666 63 27 / umwelt@ow.ch

www.be.ch/nettoyage-bateaux →

Canton de Berne / Office des eaux et des déchets / +41 31 633 38 11, info.awa@be.ch

Avant chaque changement de plan ou de cours d'eau !

Bateaux avec plaque d'immatriculation

Obligation de déclaration et de nettoyage pour les bateaux !
→ *www.umwelt-zentralschweiz.ch/schiffsreinigungspflicht*
→ *www.be.ch/nettoyage-bateaux*

Déclarez en ligne le transfert prévu de votre bateau vers un autre plan ou cours d'eau.

Faites nettoyer votre bateau à un point de nettoyage agréé.

Vous recevez ensuite automatiquement une **autorisation de mise à l'eau** qui vous permet de mettre à l'eau votre embarcation.

Plongée

Contrôlez que votre équipement ne comporte aucun résidu de plantes ou d'animaux, en particulier les poches des vestes et des pantalons, les palmes et les caisses de plongée. Relâchez les organismes vivants trouvés dans leurs eaux d'origine.

Rincez soigneusement votre équipement à l'eau propre après votre plongée (particulièrement important lorsque vous plongez dans différentes eaux au cours d'une même journée et qu'il n'est pas possible de faire sécher le matériel).

Séchez votre équipement du mieux possible avant de le réutiliser dans un autre plan ou cours d'eau.

Canoës, bateaux pneumatiques, planches de paddle

Contrôlez que votre planche de stand-up-paddle (SUP), canoë, kayak, bateau pneumatique ainsi que vos rames et autre équipement ne comportent aucun résidu de plantes ou d'animaux.

Rincez votre canoë/bateau pneumatique à l'eau propre, si possible chaude. Videz l'eau résiduelle dans le plan ou cours d'eau d'origine.

Séchez complètement votre équipement avant de le réutiliser dans un autre plan ou cours d'eau.

Pêche

Contrôlez que l'équipement et les vêtements de pêche (en particulier les bottes et les cuissardes) ne comportent aucun résidu de plantes ou d'animaux.

Nettoyez en profondeur l'ensemble de l'équipement à l'eau (si possible chaude). Videz l'intégralité de l'eau résiduelle des récipients dans les eaux d'origine.

Séchez complètement l'équipement avant de le réutiliser dans un autre plan ou cours d'eau.

Ne relâchez jamais les poissons d'appât.

Écrevisses

Écrevisse américaine
Orconectes limosus

Exemple

Importée comme écrevisse destinée à la consommation et relâchée dans la nature.

Problématique

Transmet la peste de l'écrevisse, une maladie fongique mortelle pour les écrevisses indigènes. Fait concurrence aux espèces d'écrevisses indigènes déjà menacées et accélère leur déclin.

Que faire ?

Nettoyer en profondeur les bateaux et autres engins de sport nautique avant tout changement de plan ou de cours d'eau.
Ne relâcher aucune écrevisse.

Moules

Moule quagga
Dreissena rostriformis bugensis

Exemple

Les moules et les larves sont transportées par le biais de bateaux et autres engins de sport nautique.

Problématique

Prolifère dans les tuyaux et les filtres des infrastructures d'approvisionnement en eau et les centrales hydrauliques (occasionne des coûts élevés). Filtre de nombreux nutriments dans l'eau et prive ainsi les autres espèces de nourriture.

Que faire ?

Nettoyer en profondeur les bateaux et autres engins de sport nautique avant tout changement de plan ou de cours d'eau. Ne pas relâcher les moules dans les eaux.

Autres invertébrés

Gammare du Danube
Dikerogammarus villosus

Exemple

Se propage par le biais de bateaux et autres engins de sport nautique et éventuellement via la remise à l'eau de poissons d'aquarium ou le déversement d'eau d'aquariums.

Problématique

Prédateur omnivore (mange d'autres amphipodes, des larves d'insectes et des œufs de poissons), il supplante les amphipodes indigènes et autres petits animaux.

Que faire ?

Nettoyer en profondeur les bateaux et autres engins de sport nautique avant tout changement de plan ou de cours d'eau.

Poissons

Gobie à taches noires
Neogobius melanostomus

Exemple

Se propage via la remise à l'eau (interdite) de poissons ; à l'état d'œufs ou de larves, est transporté par le biais de bateaux et autres engins de sport nautique.

Problématique

Peut menacer les poissons indigènes. Raisons : mange des œufs/alevins, colonise l'habitat d'autres espèces de poissons.

Que faire ?

Nettoyer en profondeur les bateaux et autres engins de sport nautique avant tout changement de plan ou de cours d'eau (voir ci-dessus). Ne pas détenir de gobies dans un aquarium, tuer les spécimens capturés et ne pas les utiliser comme appâts.

Plantes aquatiques

Élodée de Nuttall
Elodea nuttallii

Exemple

Introduite (volontairement ou involontairement) dans les eaux par le biais d'étangs ou d'aquariums, s'est peut-être propagée via le transport maritime ou les oiseaux aquatiques.

Problématique

Peut former des peuplements denses, menacer la faune et la flore indigènes et entraver la navigation ainsi que les activités de loisirs.

Que faire ?

Nettoyer en profondeur les bateaux et autres engins de sport nautique avant tout changement de plan ou de cours d'eau (voir ci-dessus). Ne pas jeter lese plantes aquatiques dans les eaux.

Reptiles

Tortue de Floride
Trachemys scripta elegans

Exemple

Animal de compagnie relâché dans la nature car devenu indésirable ; elle peut atteindre une grande taille et vivre relativement longtemps (jusqu'à 40 ans).

Problématique

Omnivore et dotée d'une forte capacité d'adaptation, elle s'attaque notamment aux œufs d'amphibiens, de poissons et d'insectes et peut ainsi décimer des populations d'espèces rares.

Que faire ?

Ne pas relâcher d'animaux. Leur détention n'est encore possible que sous certaines conditions. Si nécessaire, les confier à un centre d'accueil (informations disponibles auprès de l'OFEV).

Version originale : canton de Zurich, AWEL ; photos (d'en haut à gauche à en bas à droite) : © K. v. Wattenwyl, © HYDRA, © J. Hesselschwerdt, © K v. W, © Saxifraga P. Meininger, © B. M.